

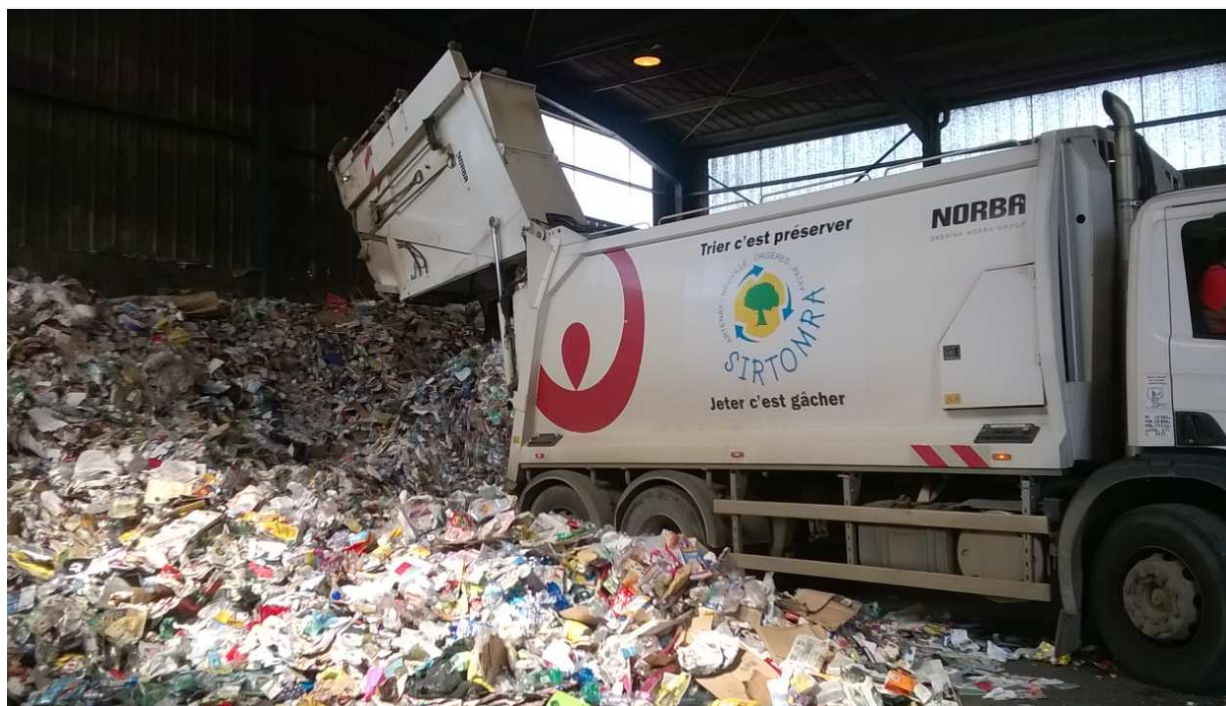
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'ARTENAY**



www.sirtomra.fr

ANNEE 2015

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**



SIRTOMRA

Mairie annexe – 6 rue Félix Desnoyers – 45170 Neuville aux Bois

Tel 02.38.91.58.95

sirtomra@wanadoo.fr

Fax 02.77.27.65.48

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY	Page 2
1 – Périmètre de la collectivité	
2 – Représentants de la collectivité	
3 – Compétences exercées par la collectivité	
II – ORGANISATION DU SERVICE	Page 5
1 – Caractéristiques des collectes	
2 – Caractéristiques du réseau de déchetteries	
3 – Tonnages des différents flux collectés	
4 – Evolution des tonnages des déchets collectés	
5 – Flux des déchets/Modes de traitement	
6 – Modes de valorisation	
7 – Installations de traitement et localisation du syndicat de traitement	
8 – Erreurs de tri	
III – COUT DU SERVICE	Page 11
1 – Principales prestations rémunérées à des entreprises	
2 – Principaux investissements réalisés par le SIRTOMRA	
3 – Participation au syndicat de traitement (BGV)	
4 – Indicateurs économiques	
IV – COMMUNICATION	Page 12
V – MESURES DE PREVENTION	Page 14
1 – Mesures de prévention / risques sur la santé	
2 – Mesures de réduction des déchets (quantité et nocivité)	
VI – TABLEAU DE BORD DE SYNTHESE	Page 15
1 – Caractéristiques du syndicat de collecte	
2 – Indicateurs techniques sur les opérations de collecte	
3 – Indicateurs économiques	

I- PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

1 - Périmètre de la collectivité

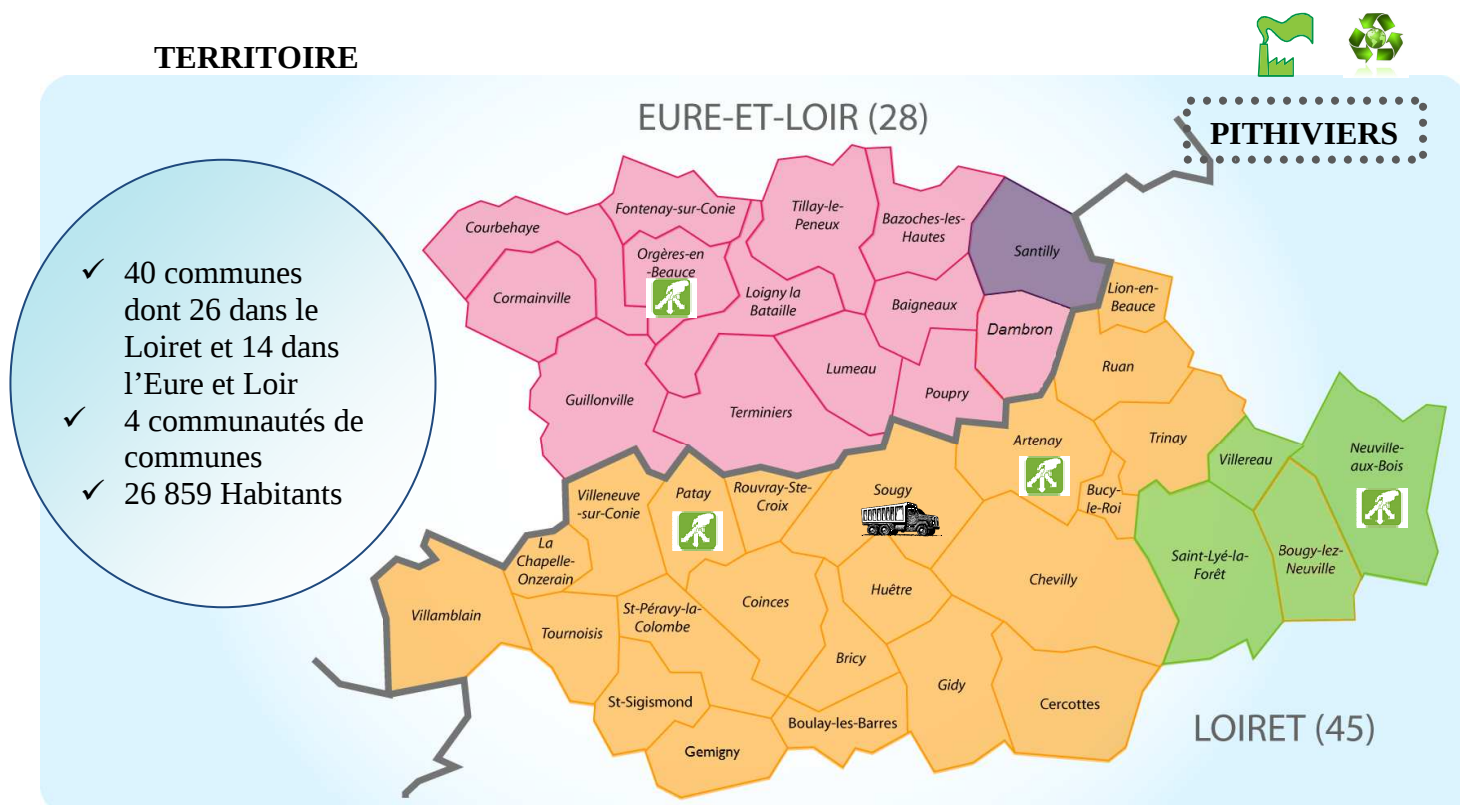
Crée le 20 décembre 1971, le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay est composé de 40 communes appartenant à 4 communautés de communes.

La population desservie est de 26 859* habitants, en croissance, répartis sur 11 518** foyers.

Le territoire couvre 719 Km². Le contexte est semi-rural à rural, avec une densité de 37,36 habitants au Km².

*Insee 2012 **Insee 2011

TERRITOIRE



Déchetteries



Ancien quai de transfert

Les déchetteries et le quai de transfert (fermé en 2007) sont la propriété du SIRTOMRA.



Centre de Valorisation Énergétique (CVE)



Centre de Valorisation Matière (CVM)

Le CVE et le CVM sont la propriété de Beauce Gâtinais Valorisation.

GROUPEMENT DE COMMUNES	Nombre de communes	Nombre d'habitants
Communauté de communes de la Beauce Loirétaine	22	16 029
Communauté de communes de la Forêt	4	5 918
Communauté de communes de la Beauce de Janville	1	349
Communauté de communes de la Beauce d'Orgères	13	4 563
TOTAL	40	26 859

2 - Représentants de la collectivité

Comité syndical

Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants (voir liste au dos du rapport).

Le comité syndical règle par ses délibérations notamment,

- le vote du budget,
- l'institution et la fixation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- l'approbation du compte administratif,
- les dispositions à caractère budgétaire prises par le syndicat,
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- la délégation de la gestion d'un service public.

Bureau syndical

Le comité syndical élit en son sein le président, le bureau et quatre vice-présidents.

Président	M. Richard Jean-Louis	Villereau
Vice-Président(e)s	Mme Michelle Sevestre	Patay
	M. Pascal Gudin	Artenay
	M. Marcel Peigné	Bazoches les Hautes
	M. Jean-Paul Lachaume	Santilly
Membres	Mme Isabelle Rozier	Patay
	Mme Nicole Beaud'huy	St Lyé la Forêt
	M. Dominique Aubert	Bricy
	M. Bernard Texier	Chevilly
	M. Patrick Albert	Neuville aux Bois
	M. Frédéric Legourd	Orgères en Beauce
	M. David Ruffelaere	Villamblain

Délégués à BGV

BGV est le syndicat de traitement auquel le SIRTOMRA a délégué sa compétence traitement (valorisation/élimination des ordures ménagères et tri de la collecte sélective)

CCF	M. RICHARD Jean-Louis	Villereau
CCBJ	M. LACHAUME Jean-Paul	Santilly
CCBL	M. GUDIN Pascal	Artenay
CCBL	Mme SOUBIEUX Annie	Artenay
CCBO	M. PEIGNE Marcel	Bazoches les Hautes
CCBL	M. JOLLIET Hubert	Chevilly
CCF	M. ALBERT Patrick	Neuville aux Bois
CCBL	Mme SEVESTRE Michelle	Patay
CCF	Mme BEAUD'HUY Nicole	Saint Lyé la Forêt

3 - Compétences exercées par la collectivité

Le SIRTOMRA assure, via des marchés publics de services passés avec des entreprises privées :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- La collecte des emballages recyclables (hors verre) et journaux en porte à porte,
- La collecte du verre en apport volontaire,
- La collecte des TLC (textiles, linge et chaussures) en apport volontaire,
- La gestion des déchetteries.

Bref historique

1971	Création du S.I.R.T.O.M. de la Région d'Artenay pour une politique de modernisation de la gestion des déchets ménagers. Mise en place de colonnes d'apport volontaire pour le verre.
1973	Construction de l'usine de traitement à Sougy pour le broyage des ordures ménagères avant leur mise en décharge sur le même site.
1994	Ouverture de 3 déchetteries dans les communes chefs-lieux de cantons (Artenay, Patay et Neuville aux Bois).
1996	Equipped du quai de transfert de Sougy pour la compaction des ordures ménagères avant transport pour mise en décharge à Mézières les Cléry.
1999	Mars : ouverture de la 4 ^{ème} déchetterie à Orgères en Beauce. Décembre : signature du Contrat Programme de Durée Eco-Emballages.
2000	Juillet : démarrage de la collecte sélective. Convention pour le traitement des déchets à Saran. Mise en place de colonnes d'apport volontaire pour les journaux, magazines.
2003	Septembre : avec le SITOMAP (Pithiviers) et le SICTRM de la Vallée du Loing, création du syndicat mixte de traitement des déchets « Beauce Gâtinais Valorisation » (BGV). Le Sirtomra a délégué sa compétence « Traitement » à BGV.
2005	1 ^{er} janvier : les déchets d'emballages (sauf verre) et journaux-magazines sont triés à Pithiviers. Les ordures ménagères sont toujours traitées à Saran.
2007	Fermeture du quai de transfert de Sougy au 1 ^{er} avril. Les bennes partent de l'UTOM de Saran, où un quai de transfert provisoire est installé pour les emballages recyclables.
2008	Au 1 ^{er} octobre, les ordures ménagères sont incinérées au centre de valorisation énergétique (CVE) de Pithiviers. Au 1 ^{er} novembre, le point de départ des bennes de collecte est installé à Pithiviers, les équipes de collecte changent.
2009	Au 1 ^{er} janvier, collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) en déchetteries (convention OCAD3E/EcoLogic). Au 1 ^{er} avril, démarrage de la collecte multi-matériaux (emballages hors verre et journaux) en porte à porte.
2010	Réhabilitation des déchetteries de Neuville aux Bois (1 ^{er} trimestre) et Patay (4 ^e trimestre).
2011	Réhabilitation des déchetteries d'Artenay (1 ^{er} trimestre) et Orgères en Beauce (4 ^e trimestre).
2012	Etude sur les modalités de collecte.
2013	Au 1 ^{er} avril nouveau marché de collecte : totalité du territoire en C1. Suppression des colonnes d'apport volontaire pour le papier.
2014	Renouvellement du parc de colonnes à verre début janvier 2014. Conventions de nouveaux éco-organismes en déchetterie : Dastri, Eco-DDS, Eco-Mobilier
2015	1 ^{er} juillet 2015, 1 ^{ère} benne éco-mobilier à la déchetterie de Neuville aux Bois, mise en place des panneaux des horaires d'ouverture des déchetteries, refonte du site internet,...

Répartition des compétences

	OM	Emballages recyclables + JRM	Verre	Déchets apportés en déchetteries	Déchets dangereux	Encombrants
Mode d'organisation	PàP	PàP	AV	Déchetteries	Déchetteries	PàP
Collecte						
Transfert						
Traitement						
	Opération assurée par le SIRTOMRA			Opération assurée par d'autres collectivités (Communes ou Communautés de Communes)		
	Opération assurée par BGV					

II - ORGANISATION DU SERVICE

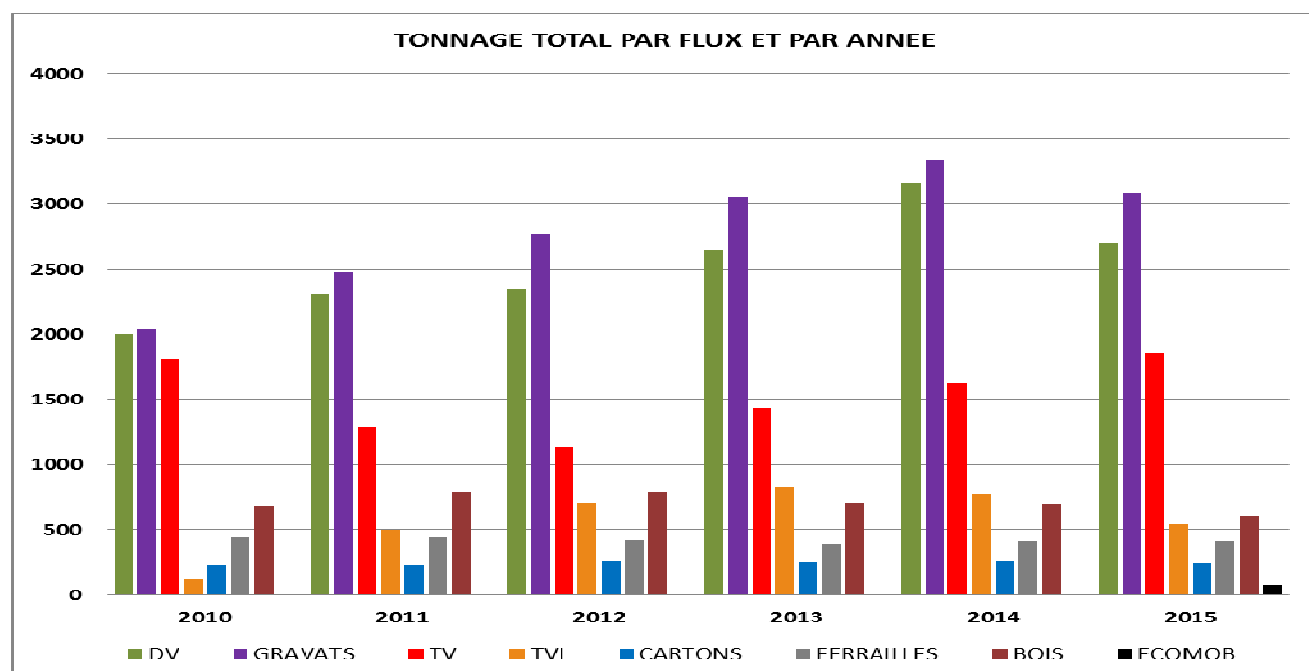
1 - Caractéristiques des collectes

Collecte en porte à porte (PàP)	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie
OMR	Véolia Soccoim	C1	Variable	100 %
Collecte sélective emballages + JRM	Véolia Soccoim	C1	Bac gris/ couvercle jaune	100 %
Collecte en apport volontaire (AV)	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant	Densité de dotation
Collecte sélective verre	Véolia Soccoim	Fonction du taux de remplissage	Colonnes	1 colonne / 320 habitants
Collecte du textile	Le Relais	Fonction du taux de remplissage	Colonnes	1 colonne / 1 790 habitants

2 - Caractéristiques du réseau de déchetteries

Nombre de déchetteries	4
Tonnage global entrant (tonnes)	9 880
Maitrise d'ouvrage "bas de quai" & « haut quai »	SIRTOMRA
Mode d'exploitation "bas de quai" & « haut de quai »	Prestataire Veolia Environnement (Soccoim)
Jours d'ouverture	2 à 4 jours/semaine
Nombre de visites 2015	82 125
Accueil déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	oui

- Déchetteries



Ce graphique montre la baisse de certains flux notamment sur les déchets verts (- 16,85 %) et les gravats (- 8,10 %), pour retrouver des tonnages similaires à 2013. En revanche, le tout-venant a subi une légère augmentation (+ 14,07 %), alors que le tout-venant incinérable a baissé de 43,31%, grâce à la benne mobilier.

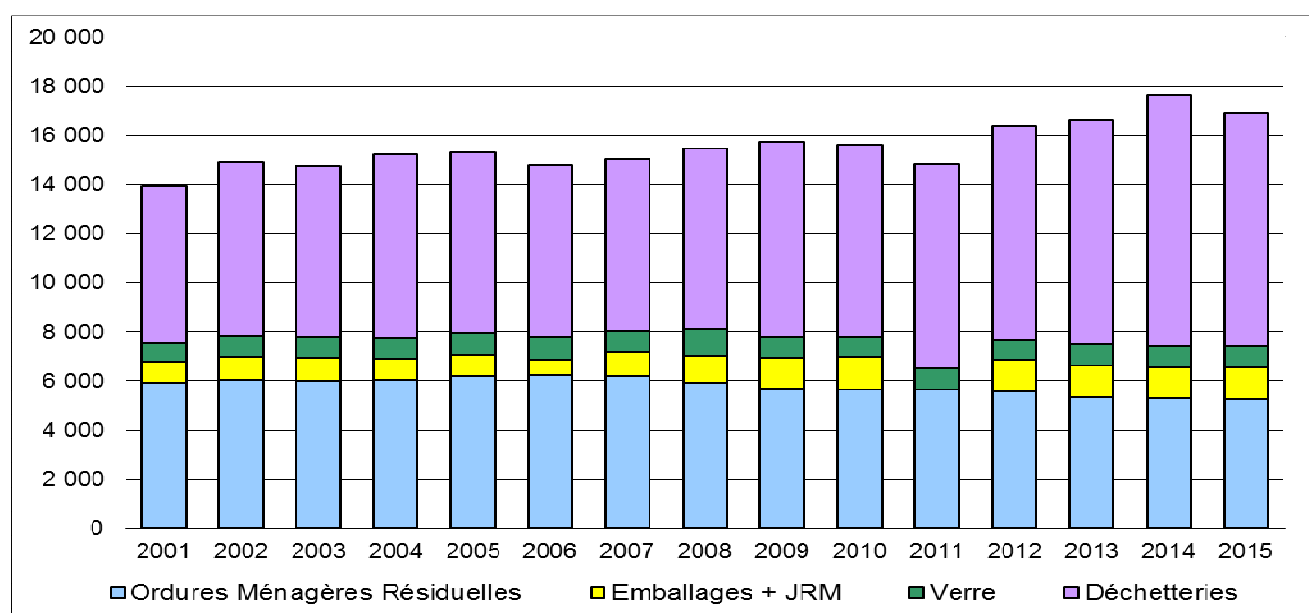
3 - Tonnages des différents flux collectés

Tonnages de déchets collectés	2015		2014		2013		2012		2011	
	Tonnage	Kg/hab.	Tonnage	Kg/hab.	Tonnage	Kg/hab.	Tonnage	Kg/hab.	Tonnage	Kg/hab.
OMR	5 248	195,39	5 288	197,83	5 335	199,58	5 565	217,00	5 635	219,71
MM (emballages + JRM)	1 307	48,63	1 265	47,33	1 184	44,31	963	37,56	930	36,24
JRM en apport volontaire	-	-	-	-	93	3,48	330	12,88	347	13,52
Verre	841	31,31	852	31,88	875	32,73	817	31,84	875	34,11
Déchets apportés en déchetteries	9 880	367,85	10 251	383,50	9 663	361,52	8 669	338,04	8 344	325,35
TOTAL	17 276	643,18	17 656	660,54	17 150	641,62	16 344	637,33	16 129	628,94

Source INSEE : Recensement 2012 : 26 859 habitants

4 - Evolution des tonnages des déchets collectés

- Sur le territoire



- Comparaison aux données nationales et aux recommandations du Grenelle.

Kg/hab/an	OMR	EJRM	Verre	Déchetterie	Total
Moyennes Nationales*	226	47	38,2	239	550,2
SIRTOMRA	195	48,6	31,3	368	642,9
Ecart	- 31	+ 1,6	- 6,9	+ 129	+ 92,7

*données ADEME, ECO-EMBALLAGE 2013



OMR =

Cette année encore la tendance à moins produire d'ordures ménagères résiduelles se confirme. Efforts à poursuivre.



EJRM =

Le tri des emballages et des journaux est en légère hausse. Les résultats peuvent être encore améliorés.



VERRE =

Le résultat attendu n'est pas atteint malgré les efforts de communication et de sensibilisation. Reste à optimiser des points plus stratégiques sur l'emplacement de certains PAV.



DECHETTERIE =

En dehors du pic de 2014, les tonnages en déchetteries continuent de grimper et s'affichent nettement au-dessus de la moyenne nationale.

5- Flux des déchets/Modes de traitement

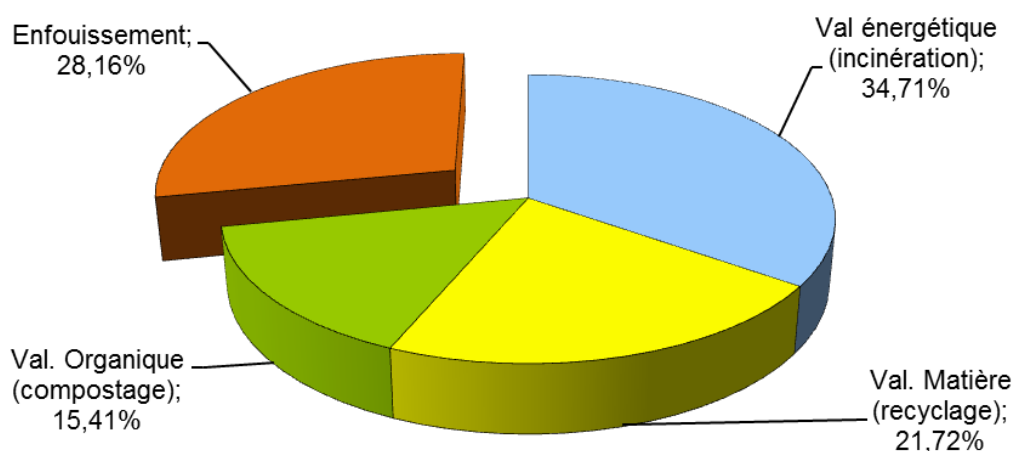
Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Kg/hab	Destination des déchets collectés
OMR	PàP	5 248	195	CVE de Pithiviers (incinération)
Verre	AV	841	31	Recycleurs divers (SGE)
Emballages+Journaux	PàP + AV	1 307	49	Centre de tri de Pithiviers/Recyclage
Déchets verts	Déchetteries	2 701	101	compostage
Gravats	Déchetteries	3 084	115	CET III de Dadonville/enfouissement
Tout venant	Déchetteries	1 851	69	Enfouissement ou tri
Tout venant incinérable	Déchetteries	542	20	CVE de Pithiviers (incinération)
Ferraille	Déchetteries	412	15	Recyclage
Bois	Déchetteries	605	23	Recyclage
Eco Mobilier	Déchetteries	71	3	Recyclage
Cartons	Déchetteries	243	9	Recyclage
Cartouches d'encre	Déchetteries	1	0,02	Recyclage/incinération
Dosettes Nespresso	Déchetteries	2	0,07	Recyclage
Lampes, néons, tubes	Déchetteries	1	0,04	Recyclage
Piles	Déchetteries	3	0,12	Recyclage
Huiles de vidange	Déchetteries	17	0,64	Recyclage
Huiles de cuisine	Déchetteries	-	-	Recyclage
Batteries *	Déchetteries	-	-	Recyclage
DEEE	Déchetteries	239	9	Recyclage
TLC (textiles)	Déchetteries	65	2,42	Réutilisation, recyclage
Autres DDM	Déchetteries	43	1,61	Recyclage ou élimination selon nature
TOTAL		17 276	643	

*Les vols récurrents en déchetteries n'ont pas permis d'évacuer les batteries collectées

6- Modes de valorisation

Mode de traitement	Tonnage (t)	Tonnage /hab	Pourcentage
Valorisation énergétique (incinération)	6 084	217	34,71%
Recyclage	3 807	142	21,72%
Compostage	2 701	101	15,41%
Elimination (enfouissement,...)	4 935	185	28,16%

251 tonnes de la collecte sélective passées sur le tapis de tri étant des « refus » ont finalement été incinérées.



100 % des déchets collectés en porte à porte et points d'apports volontaires sont valorisés.
50,05 % des déchets apportés en déchetteries sont valorisés.
Le taux global de valorisation est de 71,85 % contre 72.50 % en 2014.

7- Installations de traitement et localisation du syndicat de traitement



Le syndicat de traitement Beauce Gâtinaise Valorisation (BGV) regroupe le territoire des trois syndicats de collecte : SMETOM, SITOMAP et SIRTOMRA. Installé à Pithiviers, il s'est doté d'un outil de traitement appelé BEGEVAL, composé :

- d'un centre de valorisation matière qui trie les emballages issus de la collecte sélective, les journaux-magazines et les cartons de déchetteries,
- d'un centre de valorisation énergétique qui incinère les ordures ménagères résiduelles (OMR) et le tout-venant incinérable des déchetteries ainsi que les refus du centre de tri.



8- Erreurs de tri

Refus de tri de collecte sélective

Depuis le 1^{er} janvier 2009, douze caractérisations minimum sont faites chaque année sur les emballages ménagers livrés au centre de tri.

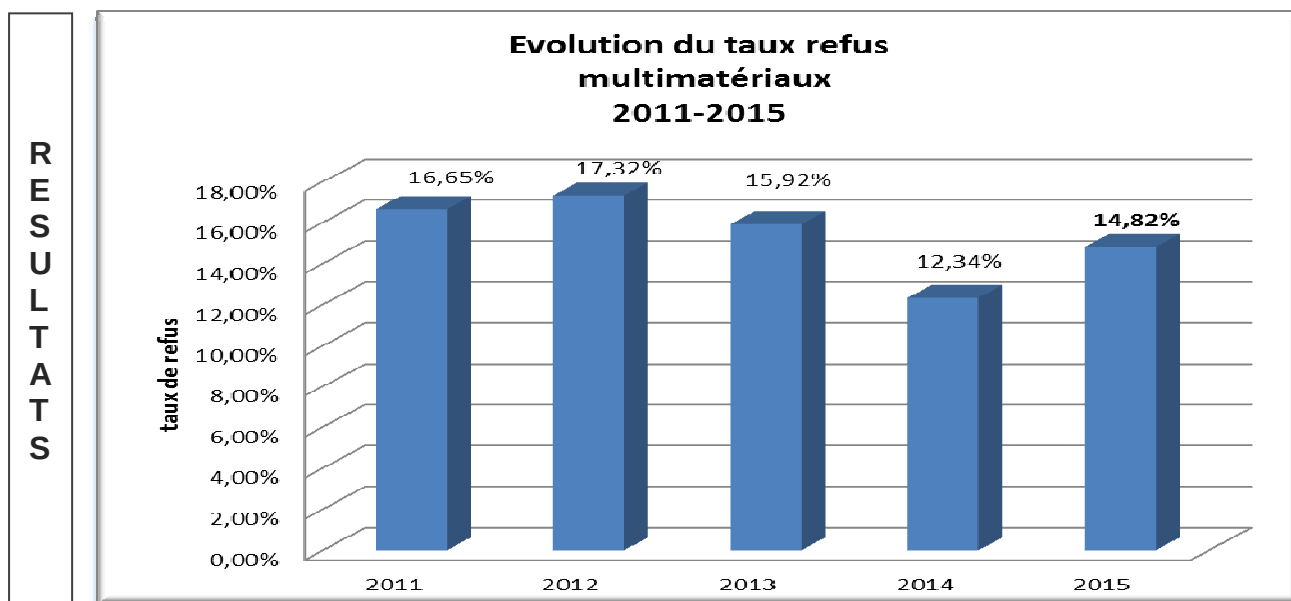
Méthode de caractérisation

Un échantillon d'au moins 40 kilogrammes de déchets de collecte sélective livrés par le SIRTOMRA est prélevé dès l'arrivée de la benne de collecte au centre de tri, puis trié par type de matériau. Chacun est pesé afin de déterminer sa proportion dans l'échantillon.

Ces valeurs sont appliquées mensuellement aux tonnages apportés afin de répartir équitablement les matériaux revendus entre les trois syndicats de collecte.

Les erreurs de tri, séparées et quantifiées, constituent le **refus de tri**, exprimé en pourcentage.

A noter que le refus de tri « compte double » (facturé une fois au tri et une fois à l'incinération).



La qualité de la collecte sélective s'est légèrement détériorée en 2015.

Le taux obtenu en 2015 reste tout à fait acceptable puisque l'objectif est de passer en dessous des 15 % de refus.



III - COUT DU SERVICE

1- Principales prestations rémunérées à des entreprises

Nature de prestation	Nom de l'entreprise	Type et durée du contrat	Échéance	Montant annuel (K€ TTC)	Evolution 2014/2015
Collecte en porte à porte OM et multimatériaux	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	31/03/2018 à 2020	779,72	- 0,24 %
Collecte et transfert verre (Chaingy)	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	31/03/2018 à 2020	36,08	- 2,36 %
Exploitation déchetteries	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	28/02/2015 à 2017	639,39	+ 1,31 %
Collecte et traitement DMS non-ménagers	Triadis, BS Environnement	Contrat 1 an	fin 2015	7,05	+ 81,23%
TOTAL				1 462,24	- 0,55%
Entretien et analyses quai de transfert de Sougy	Ets Seror, Eurofins, Pescheteau Paysages	Contrat 1 an	fin 2015	6,80	Montant remboursé par BGV

2- Principaux investissements réalisés par le SIRTOMRA

Nature de prestation	Nom de l'entreprise	Montant annuel (K€ TTC)
Achat bacs roulants CS	PLASTIC OMNIUM	6,38
Pièces détachées pour bacs CS	TEMACO	0,72
Aménagement entrée site, dalle béton, etc...	CRAMBES	20,42
Rampe accès DDS, bac rétention huile	DENIOS	0,57
Onduleur	PROMOSOFT	0,12
Panneaux entrées déchetteries	IMAGES'IN	1,42
Plantation pyracanthas	PESCHETEAU	2,18
Droits logiciel de gestion	SEGILOG	1,16
TOTAL		32,97

3- Participation au syndicat de traitement (BGV)

Participation 2015 K€ TTC	Reversement du trop-perçu 2014 K€ TTC	Charge 2015 K€ TTC
1 755,01	247,89	1 507,12

4- Indicateurs économiques

Les investissements, les amortissements et autres opérations d'ordre ne sont pas pris en compte dans ces calculs de coût d'exécution du service. Cependant, les sommes correspondantes font partie du budget et doivent être immobilisées.

La collectivité n'étant pas assujettie à la TVA, tous les coûts sont exprimés TTC.

Indicateurs économiques du SIRTOMRA	2015		2014		2013		2012		2011	
	K€	€/hab.	K€	€/hab.	K€	€/hab.	K€	€/hab.	K€	€/hab.
Somme des charges	3 458,05	128,75	3 446,38	128,31	3 438,83	128,66	3 366,12	131,26	3 222,50	125,66
Recettes industrielles	- 406,91	15,15	- 415,84	15,48	- 256,42	9,59	- 303,57	11,84	- 473,13	18,45
Coût technique	= 3 051,14	113,60	= 3 030,54	112,83	= 3 182,41	119,06	= 3 062,55	119,42	= 2 749,37	107,21
Soutiens	- 344,48	12,83	- 347,62	12,94	- 407,55	15,25	- 411,44	16,04	- 339,75	13,25
Coût partagé	= 2 706,66	100,77	= 2 683,23	99,90	= 2 774,86	103,81	= 2 651,11	103,38	= 2 409,62	93,96
Subventions	- 0,00	0,00	- 0,00	0,00	- 1,05	0,04	- 6,70	0,26	- 0,70	0,03
Coût aidé	= 2 706,66	100,77	= 2 683,23	99,90	= 2 773,81	103,78	= 2 644,41	103,12	= 2 408,92	93,93
TEOM	2 875,00	107,04	2 890,00	107,60	2 866,50	107,24	2 924,99	114,06	2 826,39	110,21
Coût aidé hors contribution à BGV	1 199,54	44,66	1 155,85	43,03	1 139,64	42,63	1 167,86	45,54	1 129,04	44,03

Source Insee recensement 2012 : 26 859 habitants

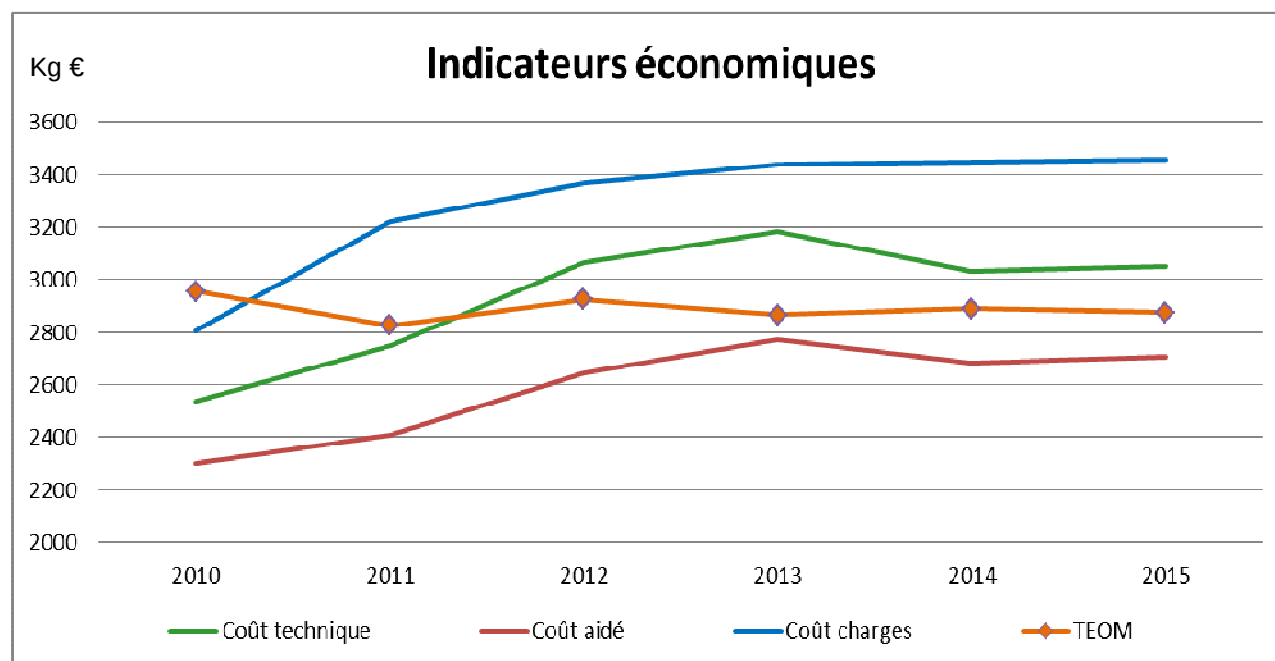
Les recettes industrielles comprennent :

- La facturation des professionnels en déchetterie,
- La vente de ferrailles de déchetterie,
- Le remboursement de BGV pour la post-exploitation du quai de transfert de Sougy,
- Le trop-perçu de contribution versé à BGV pour l'année N-1,
- La participation du SITOMAP pour l'accès des usagers des communes de son territoire à la déchetterie de Neuville aux Bois.

NB : La revente des matériaux de recyclage est déduite du coût d'exploitation du CVM appelé par BGV.

Les soutiens sont constitués des versements perçus pour les performances de tri et les efforts de communication de la part de :

- Eco-Emballages,
- Eco-Folio,
- OCAD3E,
- Eco TLC.



IV- COMMUNICATION

Les projets du SIRTOMRA dans le cadre de la sensibilisation et de la prévention des déchets ont été retenus par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Ils bénéficieront des aides de l'Etat en tant que lauréat de l'opération Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Les actions retenues touchent les domaines de la sensibilisation au tri et de la communication. Par exemple, des nouveaux « totems de tri » viendront s'ajouter au stock initial du syndicat. Nous pourrions ainsi répondre aux nombreuses sollicitations des communes, écoles et associations qui souhaitent trier leurs déchets lors d'événements festifs, sportifs, culturels... Les subventions participeront aussi à l'achat de composteurs, ou à l'acquisition d'outils pédagogiques notamment pour les animations dans les écoles.



Le public scolaire

Des animations sur le thème du tri des déchets ont eu lieu dans différents établissements scolaires du territoire.

- 211 élèves ont été sensibilisés dans cinq écoles : St Péray la Colombe, Villereau, Terminiers, Bricy et St Lyé la Forêt.
- Une opération Nettoyons la Nature a été organisée par les parents d'élèves de l'école de Chevilly. 40 participants de tout âge ont été sensibilisés au tri des déchets et à la protection de l'environnement.



Le grand public

Sensibilisation au tri des déchets, **en porte à porte**, de 90 locataires du bailleur Logemloiret à Neuville aux Bois.

Une **animation de stand** sur le tri et la prévention des déchets a eu lieu lors de la fête du Pays du comité des fêtes de Neuville aux Bois.

Les **totems de tri** ont été empruntés lors de manifestations : sportives : tournois de volley, de foot et de basket et course cycliste à Neuville aux Bois;

festives : fête du pays de Neuville aux Bois, fête du pays de Villereau, kermesses de l'école de St Lyé la Forêt et de l'école St Joseph de Neuville aux Bois, brocante du quartier des Proulaines de Neuville aux Bois.

Du matériel pour une **opération nettoyons la nature** a été mis à la disposition de la commune de St Lyé la forêt.



Les visites de Begeval

Sur simple inscription, des visites du centre de tri et de l'usine d'incinération de Pithiviers ont été organisées pour :

- ☀ 70 élèves des écoles de St Lyé la Forêt et de Terminiers
- ☀ 50 adultes de l'IME et du groupement féminin de Neuville aux Bois

Ce sont 120 habitants du territoire qui ont découvert ce qui se passe une fois leurs déchets collectés à leur porte et qui ont pu comprendre l'intérêt du tri et du recyclage. Une visite pédagogique pour tous et très appréciée.

Outils de communication



- Un mémo tri a été distribué dans les boîtes aux lettres des 11 518 foyers du territoire. Nous l'avons pensé en forme de poubelle pour rendre ce document ludique et donner envie aux usagers de le conserver. Celui-ci reprend les consignes de tri ainsi que les horaires de déchetteries. Il incite aussi à la prévention des déchets en recommandant le compostage.



- Une benne éco-mobilier a été mise en place au 1er juillet à la déchetterie de Neuville aux Bois. A cette occasion une vaste communication a été déployée pour informer les usagers de ce nouveau tri : panneaux, affiches, bâches, articles de presses...

V-MESURES DE PREVENTION

Les collectivités et établissements publics en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers doivent prendre des mesures pour prévenir les risques des opérations d'élimination des déchets ménagers sur la santé de l'homme et sur l'environnement. Il est aussi de leur devoir de prévenir la production des déchets : prévention quantitative et qualitative.

1- Mesures de prévention /risques sur la santé

- Collecte des DASRI (piquants/coupants) dans les quatre déchetteries avec la filière DASTRI.
 - Collecte des déchets dangereux spécifiques par la filière ECO DDS
 - Aménagement avec les communes, des circuits de collecte pour améliorer la sécurité des ripeurs et respecter la recommandation de la CRAM et le code du travail.
 - Le CVE de Pithiviers traite (entre autres) les ordures ménagères du SIRTOMRA. Il respecte très largement les normes européennes d'émissions (rejets gazeux, liquides et solides). Les eaux industrielles sont en circuit fermé. La chaleur produite est valorisée par co-génération (vente de vapeur et d'électricité).
- Les autres mesures de prévention du syndicat de traitement figurent au rapport annuel de BGV.

2- Mesures de réduction des déchets (quantité et nocivité)

- Animations en milieu scolaire sur le recyclage (Rouletaboule, atelier de fabrication de papier recyclé), et le compostage des déchets fermentescibles.
- Animations de promotion de la réduction des déchets à la source.
- Subvention versée aux particuliers à l'achat de composteurs pour favoriser le traitement à domicile des déchets fermentescibles et réduire ainsi les quantités de déchets à collecter et incinérer. 37 subventions versées en 2015, (635 depuis le début de l'opération en 2008).
- Signature d'une convention avec Eco TLC et d'un contrat avec le Relais pour la collecte des textiles, linge et chaussures.
- Création d'un Roll-Up les 3R : Recycler, Réutiliser, Réduire
- Diverses actions de sensibilisation des usagers à la collecte sélective.
- Bennes de collecte loguées :

Trier c'est préserver



Jeter c'est gâcher

VI- TABLEAU DE BORD DE SYNTHESE

1- Caractéristiques du syndicat de collecte

- **Nom** : SIRTOMRA (Syndicat Intercommunal mixte de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay)
- **Compétences** : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Le traitement est délégué à BGV.
- **Nombre de communes** : 40 (dont 4 communautés de communes)
- **Population desservie** : 26 859 habitants (INSEE 2012)

2- Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode de gestion du service de collecte	Prestation	
Fréquence totale des collectes par semaine	1	
	2015	évolution /2014
Tonnage total de déchets collectés (PAP+AV + déchetteries)	17 276	- 4,14 %
Ratio par habitant de déchets collectés (Kg/hab.)	643	- 4,17 %
Ratio par habitant d'ordures ménagères résiduelles collectés kg/hab	195	- 1,2 %
Ratio par habitant d'emballages et journaux collectés (hors verre)	49	+ 3,27 %
Taux de refus	14,81%	+ 2,47 points
Nombre d'habitants par déchetterie	6 715	-
Ratio par habitant de déchets apportés en déchetterie kg/hab	368	- 6,84 %
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	71,85%	- 0,65 point
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Incinération	

3- Indicateurs économiques

Indicateurs économiques du SIRTOMRA	2015		2014		2013		2012		2011	
	K€	€/hab.	K€	€/hab.	K€	€/hab.	K€	€/hab.	K€	€/hab.
Somme des charges	3 458,05	128,75	3 446,38	128,31	3 438,83	128,66	3 366,12	131,26	3 222,50	125,66
Recettes industrielles	- 406,91	15,15	- 415,84	15,48	- 256,42	9,59	- 303,57	11,84	- 473,13	18,45
Coût technique	= 3 051,14	113,60	= 3 030,54	112,83	= 3 182,41	119,06	= 3 062,55	119,42	= 2 749,37	107,21
Soutiens	- 344,48	12,83	- 347,62	12,94	- 407,55	15,25	- 411,44	16,04	- 339,75	13,25
Coût partagé	= 2 706,66	100,77	= 2 683,23	99,90	= 2 774,86	103,81	= 2 651,11	103,38	= 2 409,62	93,96
Subventions	- 0,00	0,00	- 0,00	0,00	- 1,05	0,04	- 6,70	0,26	- 0,70	0,03
Coût aidé	= 2 706,66	100,77	= 2 683,23	99,90	= 2 773,81	103,78	= 2 644,41	103,12	= 2 408,92	93,93

TEOM	2 875,00	107,04	2 890,00	107,60	2 866,50	107,24	2 924,99	114,06	2 826,39	110,21
------	----------	--------	----------	--------	----------	--------	----------	--------	----------	--------

Coût aidé hors contribution à BGV	1 199,54	44,66	1 155,85	43,03	1 139,64	42,63	1 167,86	45,54	1 129,04	44,03
-----------------------------------	----------	-------	----------	-------	----------	-------	----------	-------	----------	-------

Source Insee recensement 2012 : 26 859 habitants

Pour les indicateurs relatifs au seul traitement, se référer au rapport annuel de BGV.

LEXIQUE

AV	Apport Volontaire
C2; C1; C0,5	Traduit la fréquence de collecte : C2 = 2 fois par semaine, C1 = une fois par semaine, C0,5 = une fois par quinzaine,
CC	Communauté de Communes
CG	Conseil Général
CS	Collecte Sélective
CVE	Centre de Valorisation Energétique (usine d'incinération avec valorisation énergétique - électricité ou vapeur)
CVM	Centre de Valorisation Matière (centre de tri des déchets recyclables)
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDM	Déchets Dangereux des Ménages
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
EE	Eco-Emballages
EF	Eco-Folio
EJRM	Emballages Journaux Revues Magazines
JRM	Journaux, Revues, Magazines
MM	Multi Matériaux (collecte des emballages recyclables hors verre et des journaux, papiers dans le même bac)
MP	Marché Public
OCAD3E	Organisme Chargé de l'Organisation de la Collecte des DEEE
OM	Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Délégués au SIRTOMRA

Communauté de commune de la Beauce Loirétaine				
Commune	Titulaires		Suppléants	
Artenay	M. Gudin	Mme Soubieux	Mme Billiard	M. Vaury
Boulay les Barres	M. Piedallu	Mme Lamy	M. Fuhrer	M. Guillon
Bricy	M. Aubert	M. Picault	M. Perdereau LR	M. Roblin
Bucy le Roi	Mme Lepage-Karadjian	M. Nodimar	M. Ferreira	M. Greffin
Cercottes	M. Savouré-Lejeune	M. Léger	M. Loiseau	M. Gaullier
Chevilly	M. Texier	M. Joliet	Mme Goulard	M. Ravaux
Coinces	M. Della Monica	M. Hurault	M. Brunel	Mme Masson
Gemigny	M. Caillard	M. Pinsard	M. Leconte	M. Beurienne
Gidy	M. Martin	M. Jourdain	M. Buisson	M. Perdereau B
Huêtre	M. Perdereau P	M. Charpentier	M. Bracquemond D	M. Bracquemond T
La Chapelle Onzerain	M. Moreau	Mme Le Gall	M. Chavigny	M. Richer
Lion en Beauce	Mme Bliard	M. Fauchet	M. Dupré	M. Popot
Patay	Mme Rozier	Mme Sevestre	M. Voisin	M. Vellard
Rouvray Sainte Croix	M. Ticot JC	M. Gaucher	Mme Alves	M. Ticot S
Ruan	M. Vannier	Mlle Sevin	M. Morise	M. Vappereau
Sougy	M. Pouradier	M. Sevin	M. Billard	M. Fesneau
St Pérvay la Colombe	M. Pelé	M. Barrault	M. Dousset	Mme Laine
Saint Sigismond	Mme Sallé	M. Pellé	M. Soupiron	M. Sevin
Tournoisis	M. Debrée	M. Louis	M. Jeffray	M. Gauchard
Trinay	Mme Pecheux	Mme Guidez	M. Mesland	M. Beaufort
Villamblain	M. Ruyffelaere	M. Claveau	Mme Duc	M. Livi
Villeneuve sur Conie	M. Thomain	M. Dufour	M. Marcille	M. Guérin
Communauté de communes de la Beauce d'Orgères				
Commune	Titulaires		Suppléants	
Baigneaux	Mme Peillon	Mme Morize	M. Doisneau	Mme Le Mette
Bazoches les Hautes	M. Peigné	M. Johier	M. Haquet	M. Bretheau
Cormainville	M. Sicot	Mme Pichon	M. Legrand	Mme Moreau
Courbehaye	Mme Meyer	Mme Dauvergne	M. Leveillard	M. Crosnier D
Dambron	M. Boucher B	Mme Denizet	Mme Pasquet	M. Boucher B
Fontenay sur Conie	M. Allais	M. Daubin	Mme Landeau	Mme Boizard
Guillonville	M. Moreau	M. Hardy	M. Le Poul	M. Chamard
Loigny la Bataille	M. Roger	M. Hudebine	Mme Brousseau	M. Pescheteau
Lumeau	M. Bracquemond J	M. Richard	M. Chenu	M. Le Callonnec
Orgères en Beauce	M. Hudebine	M. Legourd	M. Bourgeois	M. Bourgevin T
Poupry	Mme Menard	Mme Santos Afonso	Mme Richard	M. Coculet
Terminiers	M. Perdereau D	Mme Huguet	M. Foiret	M. Léger
Tillay le Péneux	Mme Sevestre	M. Doublier	Mme Lallemand	M. Pommier
Communauté de communes de la Beauce de Janville				
Commune	Titulaires		Suppléants	
Santilly	M. Lachaume	M. Moreau	M. Poisson	Mme Pilot
Communauté de communes de la Forêt				
Commune	Titulaires		Suppléants	
Bougy lez Neuville	Mme Marois	M. Paty	M. Dufour	Mme Vincenot
Neuville aux Bois	M. Albert	M. Macé	M. Aubailly	M. Hardouin
Saint Lyé la Forêt	Mme Beaud'huy	Mme Launay	Mme Echard-Lisa	Mme Favier
Villereau	M. Ibanez	M. Richard	M. Camus	M. Toma